



Comité National d'Évaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Bulletin N°18 - septembre 1994
131, rue du Bac 75007 PARIS

Standard : (1) 49 55 05 51 - Télécopie : (1) 49 55 06 26

PRÉSENTATION DU RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

juin 1994

Dans son avant-propos, le président Mornex rappelle que, selon l'article 3 du décret du 21 février 1985, *“les activités du Comité National d'Évaluation font l'objet d'un rapport d'ensemble adressé annuellement au Président de la République ; en outre le Comité dresse, à la fin du mandat de ses membres, un bilan de synthèse sur l'état de l'enseignement supérieur”* et il souligne que *“le rapport du CNE daté de juin 1994 se situe entre deux moments-clés de la vie de l'institution qui sont la publication du Rapport de fin de mandature du président Luchaire et celui que le Comité prépare pour l'année prochaine.”*

Au 30 mai 1994, le CNE a conduit 91 évaluations d'établissements. En 1995, les rapports d'évaluation de toutes les universités françaises auront été publiés.

La production du Comité s'est maintenue à un rythme élevé :

- 14 rapports d'évaluation publiés de juin 1992 à mai 1993,
- 15 rapports publiés de juin 1993 à mai 1994,
- 17 rapports prévus de juin 1994 à mai 1995.

PROGRAMME DE TRAVAIL 1994-1995

Sept établissements seront **évalués pour la première fois** : les universités de Corte, Dijon, Lille II, Paris I, Paris IV, Paris VI, Paris II.

A la suite du travail expérimental entrepris à l'université Louis Pasteur-Strasbourg I, le Comité procédera à l'**évaluation seconde** des universités d'Aix-Marseille I, Nantes et Rennes I ; il reprendra l'analyse et les recommandations du premier rapport publié, il disposera du rapport d'évaluation interne établi par l'université et des expertises portant sur quelques domaines sélectionnés : il entreprendra une évaluation de la politique de site dans son ensemble. Après la publication du rapport sur l'Odontologie dans les universités françaises, troisième exemple d'évaluation par discipline, il conduira les **évaluations transversales** de la

Chimie et des Langues vivantes, non pas dans leur ensemble, mais pour une partie de ces disciplines, après un travail de définition raisonnée d'un champ d'expertise.

Tout en présentant les conclusions des deux **groupes de travail** consacrés aux personnels administratifs et techniques des universités et au devenir professionnel des diplômés, il abordera l'étude de trois autres thèmes :

- les magistères,
- les IUFM,
- la politique documentaire des universités.

Par ailleurs il sera procédé à un travail en commun d'une part avec le Comité National d'Évaluation de la Recherche, d'autre part avec le Conseil National des Programmes. □

MÉTHODOLOGIE

Les outils de l'évaluation ont connu cette année encore un certain nombre d'améliorations : mise au point et exploitation de *memento de l'expert*, diversification des questionnaires "composantes", confrontation avec d'autres modèles européens de l'évaluation.

La réflexion méthodologique a été spécialement active, dans la perspective des nouveaux programmes du Comité.

En effet, tout en poursuivant les évaluations de nouveaux établissements d'enseignement supérieur (Ecoles d'ingénieurs, en particulier), le Comité va, dans les mois et les années à venir, aborder de manière systématique deux approches complémentaires de l'évaluation :

- le retour dans les établissements évalués une première fois,
- les évaluations transversales par discipline.

Le travail sur les *indicateurs* a donc été remis en chantier, en collaboration avec la Conférence des Présidents d'Universités, et avec la participation de l'Association des Secrétaires généraux et de l'Association des Agents comptables des universités.

Un séminaire commun CNE / CPU se tiendra le 21 octobre 1994 pour adopter une liste restreinte d'indicateurs (pour l'enseignement, la recherche, la gestion), une fois approuvés les objectifs recherchés, les critères, ainsi que le mode de production et d'interprétation des données.

L'ÉVALUATION DE RETOUR RÉPOND AUX PRINCIPES SUIVANTS :

◆ **Le choix des établissements est fait par le Comité National d'Évaluation**, qui ne se trouve lié ni par l'ordre chronologique des premières évaluations ni par les calendriers de l'Administration centrale.

◆ **L'évaluation de "retour" devra être sélective.** C'est le Comité qui assure la responsabilité du choix des thèmes :

- à partir des constats de la première évaluation,
- à partir de l'évolution générale des établissements et de leur environnement (référentiels nationaux),
- à partir des éléments du pré-rapport établi par l'université.

◆ **La définition des indicateurs est double ; ils comprennent :**

- pour toutes les universités, des indicateurs à valeur générale,
- pour l'université à évaluer, des indicateurs particuliers et significatifs, en liaison avec la première évaluation.

◆ **Le retour a une double finalité :**

- l'évaluation "seconde" ;
- l'aide à l'apprentissage de l'auto-évaluation.

Les deux démarches sont simultanées.

Les évaluations de retour devraient s'efforcer de donner une plus large place à la vie des étudiants sur le campus, et à leur propre appréciation de ce qui se passe dans leur université. De même elles s'efforceront d'analyser "la politique de site" c'est-à-dire l'établissement (l'université) dans son cadre géographique, historique, administratif - prenant en compte les relations avec les autres établissements, l'environnement politique, social, culturel et économique.

Le Comité discutera avec l'université la structuration du rapport d'évaluation interne, qui utilise des données recueillies et analysées précisément à la demande du CNE.

L'université doit, dans son rapport d'évaluation interne, décrire son évolution depuis l'évaluation première, et indiquer quelle suite elle a donnée aux recommandations du Comité : c'est la partie "compte rendu d'exécution" du rapport d'évaluation interne. De même, elle doit dire ce qu'est son "projet", ce qu'il en est du contrat quadriennal passé avec l'Administration centrale (et des contrats passés avec la Région ou les grands organismes de la recherche). Il paraît capital que le rapport d'évaluation interne soit disponible pour tous ceux qui en feront la demande auprès du Président de l'université. On peut tout à fait envisager qu'il soit publié par l'université et qu'il soit véritablement un document établi et approuvé par l'ensemble de l'université. □

PROBLÈMES GÉNÉRAUX

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Comme la loi lui en donne mission, le rapport annuel du Comité National d'Évaluation fait le point sur un certain nombre de questions qui relèvent de la politique générale de l'enseignement supérieur.

Chacun de ces chapitres, qui se fonde sur une connaissance approfondie des divers établissements, comporte des recommandations que le Comité adresse tant à leurs responsables qu'à l'administration centrale.

La troisième partie du Rapport 1994 commence par brosser un panorama des **évolutions récentes** : croissance des effectifs étudiants, avec ses conséquences sur l'organisation des différents cycles et sur les taux d'encadrement ; nouvelles relations de partenariat avec les entreprises et avec les collectivités territoriales ; modalités et difficultés du développement de la recherche.

L'enseignement supérieur de masse est une réalité lourde, que l'université française a affrontée avec un certain succès, si l'on compare sa situation et ses résultats aux problèmes que connaissent actuellement nos voisins anglais et allemand, confrontés eux aussi à ces phénomènes de croissance.

Malgré les difficultés considérables que rencontrent les étudiants, les enseignants, les structures administratives, les universités ont su croître, se diversifier, adapter rapidement des filières multiples à des populations nouvelles et aux besoins de leur environnement.

D'une certaine façon, l'image de l'université s'est affermie, puisqu'elle est l'objet d'instantes sollicitations.

Pour autant l'enseignement universitaire occupe une place particulière dans l'ensemble des enseignements supérieurs. Une partie des formations post-baccalauréat ont pour mission de répondre au mieux aux besoins sociaux et économiques à court terme.

Les universités ont la vocation - il faut le rappeler avec force - non seulement de transmettre les savoirs, mais aussi de les créer : l'articulation de l'enseignement avec la recherche en est le moteur.

Suit un chapitre consacré à quelques **spécificités disciplinaires**, dont le Comité a pu vérifier la permanence au cours de son "tour de France" des universités.

Les recommandations suivantes sont énoncées :

◆ Pour l'enseignement expérimental en sciences exactes :

L'une des clés de la définition et du développement de l'enseignement supérieur se trouve dans la réponse à une double question : quels objectifs se donne l'enseignement expérimental ? Comment les décideurs entendent-ils en assumer les coûts ?

Le Comité entend attirer l'attention sur un point essentiel : la formation expérimentale a un coût, celui-ci est élevé, et il n'est pas suffisamment analysé et pris en compte pour le financement des établissements.

◆ Pour l'organisation des examens en sciences juridiques :

Dans les disciplines juridiques, la capacité de conduire un raisonnement rigoureux par écrit et oralement est, à juste titre, considéré comme nécessaire. Par conséquent les examens ont pour véritable sens de donner une information fiable et précise sur les qualités et capacités que l'on peut s'attendre à trouver chez tous les diplômés.

Leurs modalités ne sont pas simple affaire de commodité. Dans le cadre de l'internationalisation des diplômes, le problème de la certification va devenir un enjeu essentiel et le Comité tient à le souligner... Dès lors, certaines mesures comme la suppression de l'oral peuvent donner à craindre que l'on en vienne à oublier l'un des objectifs de la formation... Il ne faudrait pas que, sous le prétexte de l'insuffisance de l'encadrement, l'un des objectifs fondamentaux de la formation soit abandonné.

L'autonomie des universités peut permettre des réflexions et des expérimentations intéressantes pour peu que les finalités de la formation et les exigences d'une véritable certification soient placées au centre de l'analyse.

◆ Pour la formation et la recherche en sciences médicales :

Le Comité a porté une attention toute particulière à cinq aspects spécifiques de la formation dans les facultés de médecine : l'enseignement du deuxième cycle et les stages hospitaliers, la formation des résidents se destinant à une pratique de médecine générale, l'activité de recherche clinique et la formation à la recherche dans la perspective du recru-

tement des futurs hospitalo-universitaires. Le caractère très récent de l'introduction d'enseignements de culture générale en premier cycle ne permet pas encore de les soumettre à évaluation ; le Comité a néanmoins été frappé par leur aspect hétéroclite et va s'employer à en préciser les contours.

Le Comité insiste sur l'importance de l'enseignement théorique en deuxième cycle et pour la formation des internes de spécialités, sur l'organisation des cursus de formation à la recherche et examine les méthodes utilisées pour préparer les campagnes de révision des effectifs qui doivent, tout en respectant la continuité des équipes médicales, rendre possible une politique de mutation.

◆ Pour les lettres et sciences humaines :

Particulièrement exposées à l'afflux des étudiants en premier cycle, pratiquant une recherche plus individuelle et disposant moins aisément que les laboratoires de sciences exactes des ressources provenant des contrats extérieurs, ces disciplines connaissent cependant des évolutions positives : en matière d'organisation des cursus et de professionnalisation des enseignements, de formation à la recherche et de modernisation des outils de travail, de production scientifique et de dynamisation de la vie universitaire.

Le Comité ne peut qu'encourager les responsables, tant au sein du ministère que dans les différentes formations, à persévérer dans leurs efforts.

Enfin le Comité a complété les analyses de ses précédents rapports portant sur deux problèmes d'ordre structurel :

Le développement des antennes universitaires

Désormais le maillage du territoire, au niveau des

enseignements supérieurs est extrêmement dense, si l'on prend en compte l'ensemble des formations post-baccalauréat qui traduisent le souci d'une démocratisation accrue de l'accès aux formations.

Une phase de consolidation et de clarification des fonctionnements, pour assurer la qualité de ces formations, s'impose désormais. Si l'élévation des qualifications est le gage du développement économique et social du pays, le besoin ne peut être analysé à la seule micro-échelle. Plus encore, l'essor de la recherche répond à une logique de concentration des moyens, des équipements et des hommes, pour s'inscrire dans l'échelle désormais européenne et internationale de la création des connaissances.

On ne peut aller beaucoup plus loin dans l'essai-mage des formations supérieures sans courir le risque de recréer des structures non viables, et n'ayant "d'universitaire" que leur intitulé.

Le gouvernement des universités

L'évolution des établissements est très diverse. Le CNE, qui s'attache à analyser "le gouvernement des universités", rencontre des structures très concentrées, gérées centralement comme un grand lycée, ou à l'inverse des juxtapositions de féodalités turbulentes. Il constate cependant une évolution fondamentale qui est une prise de conscience forte.

La restructuration et le renforcement du gouvernement et de la gestion des universités représentent l'instrument majeur de leur autonomie, quand bien même il s'agit d'organiser, dans une démocratie réelle des instances, la nécessaire rigueur de la gestion, l'extrême individualisme des universitaires et le particularisme du fonctionnement des laboratoires de recherche. L'entreprise est malaisée, mais la démarche, quel que soit le point où l'université est parvenue, compte tenu de sa composition, de son histoire, de son environnement, ne peut-être interrompue. □

L'IMPACT DU COMITÉ

Le CNE s'est imposé au fil des ans en France dans le processus général de l'évaluation des politiques publiques. Ses publications régulières intéressent des lecteurs en nombre croissant. Ses relations étroites avec la communauté scientifique et académique le placent au premier rang du mouvement de modernisation et d'accroissement de la qualité de l'enseignement supérieur. Ce double enjeu s'inscrit dans le contexte de la construction européenne et de la compétition internationale.

Le Rapport au Président de la République est disponible auprès du service des publications du CNE
(voir téléphone ci-dessous)

Direction de la publication : René Mornex - Rédacteur en Chef : André Staropoli
Rédaction-diffusion : Françoise Massit Folléa - Tél. : (1) 49.55.06.28
ISSN 1 166-5009